

FOIRE AUX QUESTIONS

Retrouvez ci-dessous les réponses aux différentes questions qui ont pu être posées lors de réunions publiques ou par e-mails. Ces réponses vous sont données à titre d'information et n'ont pas de valeur contractuelle. Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à nous contacter : contact@thd42.fr

La fibre

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ADSL ET LA FIBRE?

Le Haut Débit avec l'ADSL utilise le réseau téléphonique en cuivre pour la transmission des données. Plus l'habitation se situe loin du central téléphonique, plus le débit est faible. La fibre optique est un fil de verre qui transmet les informations à la vitesse de la lumière et permet d'avoir un excellent débit autant pour émettre que pour recevoir des données. Avec la fibre le débit est quasiment illimité.

J'AI UN BON DÉBIT ACTUELLEMENT. EST-CE VRAIMENT UTILE D'INSTALLER LA FIBRE ?

Les usages d'Internet évoluent rapidement et les débits nécessaires sont de plus en plus importants. Même un bon niveau ADSL actuel sera, dans un futur proche, insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV Très Haute Définition, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télémédecine, le télétravail... Seule la fibre optique et ses capacités quasi illimitées saura s'adapter et répondre à nos besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.

JE N'AI PAS INTERNET, EST-CE UTILE POUR MOI DE FAIRE UN RACCORDEMENT?

La qualité de la connexion Internet est aujourd'hui un point essentiel pour les habitants. En prévoyant la fibre pour votre logement, vous apportez une plus-value à votre bien en cas de vente. En outre, le raccordement est gratuit.

De plus, Internet avec la fibre vous permet de bénéficier de services à la personne très utiles comme les téléconsultations médicales, la télésurveillance et des échanges vidéos en direct avec votre famille. Des sessions d'initiation à internet sont proposées en lien avec le Conseil départemental de la Loire. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre communauté de communes ou d'agglomération.

QU'EST-CE QUE LE FTTH?

FTTH signifie en anglais «Fiber To The Home» soit littéralement, «La Fibre à la Maison». Il s'agit de relier chaque habitation au réseau de fibre optique en installant une prise adaptée. Le FTTH offre des débits supérieurs à 100 Mb/s. On parle aussi de FTTO lorsqu'il s'agit de raccorder une entreprise (Office) et de FTTB dans le cas d'un immeuble (Building).

LE DÉBIT EST-IL DIMINUÉ SI TROP DE CLIENTS SONT BRANCHÉS EN MÊME TEMPS SUR UN POINT DE MUTUALISATION (CENTRAL TÉLÉPHONIQUE FIBRE) ?

Avec le FTTH, chaque usager dispose de sa propre fibre. La qualité de votre débit ne dépend pas du nombre de personnes se connectant en même temps dans votre secteur ou du réseau qui vous relie au point de mutualisation (« central téléphonique fibre ». C'est le réseau de collecte qui relie ces centraux au reste du monde qui est dimensionné pour assurer les débits actuels de la fibre (100 Mb/s). Il évoluera en conséquence si besoin.

QU'EST-CE QU'UNE PTO?

La Prise Terminale Optique est installée dans chaque logement desservi par la fibre. Elle est, en général, installée à côté de la prise téléphonique. C'est sur cette PTO que la box Internet fibre est branchée.

VA-T-ON SUPPRIMER MA LIGNE TÉLÉPHONIQUE (CUIVRE)?

THD42 ne concerne pas votre ligne téléphonique en cuivre. Celle-ci reste en place et la prise Terminale Optique sera installée en parallèle.

PEUT-ON REDISTRIBUER INTERNET SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DU LOGEMENT À PARTIR DE LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO) ?

Non pas depuis le réseau téléphonique interne de votre habitation si votre installation est ancienne. Le signal internet peut être distribué par wifi, CPL (courant porteur en ligne) ou par des câbles spécifiques. Par contre sur les habitations récentes les normes actuelles permettent de disposer d'un réseau interne à même de diffuser le signal dans toutes les pièces disposant d'une prise « réseau ».

LA PTO EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LE WIFI OU PAR CPL ?

OOui, cette diffusion est effectuée depuis votre box fibre Internet fournie par votre opérateur et qui est branchée sur la PTO.

LA 4G OU LE SATELLITE NE SONT-ILS PAS MOINS COÛTEUX ET AUSSI PERFORMANTS ?

Même si les débits de ces technologies sont importants, il faut comprendre que dans les deux cas, le débit est partagé entre les utilisateurs. Lorsque beaucoup de personnes se connectent en même temps, le débit chute pour tous. Dans le cas d'une zone trop compliquée à raccorder à la fibre, des solutions comme le satellite ou le wifi sont des alternatives efficaces.

LA FIBRE PEUT-ELLE SE CASSER?

La fibre optique est protégée par plusieurs couches dans une gaine en matière plastique. Composée de verre, elle ne subit aucune altération avec le temps. Sa durée de vie théorique dépasse 50 ans. Les câbles aériens sont armés contre les plombs de chasse et les câbles souterrains résistent aux rongeurs.

En cas de la chute d'un arbre sur une ligne ou d'un accrochage avec une pelle mécanique, la ligne de fibre optique peut être rompue comme pour tous les autres réseaux. Ce n'est pas la fibre qui assure la résistance du câble mais les renforts métalliques incorporés qui permettent d'assurer la même résistance que les autres câbles de réseaux (électrique entre autre). Le gestionnaire du réseau est automatiquement informé d'une rupture de ligne et peut envoyer une équipe d'intervention afin de réaliser une réparation de la fibre (soudure optique). Selon les dégâts et le nombre de lignes coupées, la remise en service peut aller de quelques heures à 48 heures. A la différence du cuivre, il n'y a pas de vol de ligne optique.

THD42

QU'EST-CE QUE LE SIEL?

Créé en 1950, le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire regroupe toutes les communes de la Loire (327), 37 intercommunalités et le Conseil départemental. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à ERDF et à GrDF pour l'exploitation. Le SIEL réalise des travaux d'électrification (renforcement, extension de réseaux) et d'enfouissement des réseaux. Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIEL gère également l'éclairage public pour environ 300 communes.

Depuis de nombreuses années, le syndicat s'est engagé en faveur des économies d'énergies en mettant à la disposition des collectivités des conseillers « énergies » pour le suivi de leurs bâtiments publics et en assurant la maîtrise d'ouvrage d'équipements bois-énergie ou solaires.

Son expertise des réseaux a conduit naturellement le SIEL vers le développement de la fibre optique. Le SIEL prévoit le passage de la fibre lors de travaux de dissimulation en intégrant des fourreaux adaptés. Propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité, le SIEL utilise ses supports pour y associer des câbles de fibre optique.

Le SIEL porte ainsi le projet THD42, en partenariat avec le Conseil départemental.

Le SIEL qu'est-ce que c'est ? 3 minutes pour comprendre : https://www.youtube.com/watch?v=OBa8asOvmFc

QUI FINANCE LE PROJET?

Le réseau public THD42 est créé par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) en partenariat avec le Conseil départemental de la Loire. Votre communauté de communes ou d'agglomération participe pour environ un quart des dépenses du projet. L'Etat, la région Rhône-Alpes et le SIEL financent également les travaux pour un montant total de 280 millions d'euros dans la Loire. Le chantier doit durer environ 5 ans pour l'ensemble de la Loire et s'achever en 2020.

POURQUOI LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT-ILS FINANCER LES ZONES LES MOINS RENTABLES?

Les opérateurs privés ont choisi de ne développer la fibre que sur des zones à forte densité de population et donc les plus rentables. Afin d'offrir une même qualité de service à tous les habitants de la Loire et de ne pas créer une fracture numérique entre les territoires, les collectivités, à travers le SIEL, ont initié le projet THD42. Les collectivités ne peuvent pas aujourd'hui déployer de réseau sur les zones où les opérateurs privés déploient sur fonds propres (zones conventionnées).

COMBIEN VA ME COÛTER LE RACCORDEMENT?

Le raccordement dans le cadre du dispositif THD42, jusqu'en 2025, est pris en charge par les collectivités locales et les financeurs du projet. Vous n'avez donc rien à payer.

Les Fournisseurs d'Accès Internet ont la possibilité de vous proposer un raccordement selon leurs propres conditions.

QUELLE SERA LA QUALITÉ DE SERVICE DU RÉSEAU THD42?

Le réseau THD42 utilise la même fibre optique et les mêmes systèmes que pour les autres réseaux existants en France. Son exploitation et sa maintenance sont confiées à la société «THD42 Exploitation» dans le cadre d'une Délégation de Service Public. En cas de panne ou d'incident, THD42 Exploitation fait intervenir ses équipes techniques. Si vous avez un problème de connexion, vous devez uniquement contacter votre Fournisseur d'Accès Internet comme pour un abonnement internet sur le réseau cuivre aujourd'hui.

http://www.thd42.fr/#thd42-organisation

COMMENT FAIRE RACCORDER MON APPARTEMENT DANS L'IMMEUBLE COLLECTIF?

Locataire, vous devez vous rapprocher de votre propriétaire ou bailleur pour l'informer de la possibilité de raccordement à la fibre. Dans les copropriétés, le raccordement de l'immeuble doit être validé en assemblée générale.

SUIS-JE OBLIGÉ(E) DE ME RACCORDER AU RÉSEAU THD42?

Il n'y a aucune obligation d'accepter le raccordement gratuit. Toutefois, il est important de noter que les conditions avantageuses actuelles de raccordement ne sont pas garanties à l'issue des travaux.

LES HABITATIONS TRÈS ÉLOIGNÉES ET ISOLÉES SERONT-ELLES RACCORDÉES ?

Tous les locaux d'habitation ou professionnels peuvent-être raccordés à THD42. Le principe du projet est la péréquation. C'est à dire qu'un prix moyen de raccordement a été défini en prenant en compte les zones les plus coûteuses à raccorder et les zones plus accessible et plus denses. Votre communauté de communes ou d'agglomération finance donc les raccordements au même prix pour toutes les situations. Ainsi, personne n'est plus avantagé qu'un autre.

LES MAISONS SECONDAIRES PEUVENT-ELLES ÊTRE RACCORDÉES ?

Tous les locaux d'habitation ou professionnels peuvent être raccordés à THD42 et dans les mêmes conditions.

POURRAIS-JE ME FAIRE RACCORDER PLUS TARD?

La campagne de raccordement financée par THD42 s'étalera jusqu'en 2025. Au-delà de cette date, les conditions financières d'accès au réseau auront peut-être évolué. N'hésitez donc pas à profiter de la première campagne de raccordement lorsque vous serez contactés.

POURQUOI MA COMMUNE N'EST-ELLE PAS CONCERNÉE PAR THD42

Lorsque l'Etat a décidé de développer la fibre en France, il a demandé aux opérateurs privés d'indiquer les zones qu'ils souhaitaient desservir avant 2020. Dans la Loire, Orange s'est positionné sur les 6 communes historiques de l'ancien Grand Roanne et sur les communes de Saint-Etienne Métropole hors Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse. Sur ces zones, les collectivités n'interviennent pas pour déployer la fibre. Le projet THD42 concerne 280 communes de la Loire sur 327.

THD42 EST-IL UN CONCURRENT D'ORANGE?

Le réseau public THD42 est complémentaire du réseau Orange déjà existant et du réseau fibre de Lotim qui dessert les zones d'activités de la Loire. THD42 n'intervient pas dans les zones où Orange à la charge de développer la fibre. Le réseau THD42 est accessible à tous les Fournisseurs d'Accès Internet qui souhaitent le «louer» pour proposer des abonnements aux habitants.

QUAND LA FIBRE SERA-T-ELLE DÉPLOYÉE POUR LES COMMUNES DES ZONES CONVENTIONNÉES NON COUVERTES PAR THD42 ?

Ce déploiement est la charge d'Orange avec un planning assez proche de celui de THD42. Pour plus d'information veuillez contacter votre fournisseur d'accès Internet actuel.

LES ENTREPRISES SONT-ELLES CONCERNÉES PAR THD42?

La campagne de raccordement à la fibre THD42 concerne tous les bâtiments du territoire y compris les locaux d'entreprises, les exploitations agricoles et les locaux associatifs.

Pour les professionnels, des offres fibre «sécurisés» et à haute qualité de service peuvent être proposée par des opérateurs. Vous pouvez contacter la société Lotim pour en savoir plus.

Les travaux

QUI RÉALISE LES TRAVAUX?

18 entreprises locales ou à implantations locales sont mobilisées par le SIEL pour réaliser les travaux dans toute la Loire. Ce chantier représente environ 600 emplois directs.

COMBIEN DE TEMPS VONT DURER LES TRAVAUX?

Selon les territoires, le chantier doit se dérouler entre 2014 et 2020. Certaines collectivités ont décidé de faire réaliser les travaux plus rapidement. A l'issu de la création du réseau principal de desserte, la campagne de raccordement débutera sur chaque secteur et pourra s'étaler jusqu'en 2025 dans la Loire. En moyenne, il faut compter 15 mois entre le début des travaux sur votre commune et votre éligibilité à la fibre.

QUELS TRAVAUX DOIS-JE PRÉVOIR CHEZ MOI?

Aucun travaux n'est à prévoir en dehors d'un éventuel débouchage de votre fourreau d'arrivée téléphonique ou de la pose d'une gaine à l'intérieur de votre logement pour placer la Prise Terminale Optique dans un endroit particulier.

COMMENT M'ASSURER QUE LE FOURREAU DANS MON TERRAIN PERMETTRA DE FAIRE PASSER LA FIBRE

Vous pouvez demander à votre électricien de vérifier si votre fourreau (canalisation) conduisant votre ligne téléphonique n'est pas bouché et s'il permet de passer le câble de fibre optique.

QUI VA RÉALISER LES TRAVAUX DE GAINAGE À L'INTÉRIEUR DE MON LOGEMENT ?

La Prise Terminale Optique THD42 sera installée au niveau de votre arrivée téléphonique. Si vous souhaitez que cette PTO soit installée ailleurs dans le bâtiment, il faut prévoir un gainage adéquat. Ces travaux peuvent être réalisés par vos soins ou par un artisan local (électricien, antenniste...). Lorsque vous serez contactés pour votre raccordement, vous pourrez vous renseigner sur les travaux éventuels à prévoir chez vous.

QUI VA INTERVENIR CHEZ MOI POUR POSER LA PRISE TERMINALE OPTIQUE?

THD42 prévoit la pose gratuite d'une PTO dans votre logement. Celle-ci sera posée par une entreprise habilitée à la suite d'une prise de rendez-vous. Un trombinoscope des techniciens doit-être disponible dans votre mairie. Aucune facture ne doit vous être demandée à l'issue de l'intervention.

Les Fournisseurs d'Accès Internet auront aussi la possibilité de proposer des raccordements individuels avec leurs conditions.

A QUI APPARTIENT LA PRISE TERMINALE OPTIQUE INSTALLÉE DANS UN LOGEMENT ?

La PTO reste la propriété de THD42. Vous ne pouvez pas intervenir dans le boîtier au risque de rompre votre connexion et de devoir financer une réparation.

POURRAIS-JE DÉPLACER MA PRISE TERMINALE OPTIQUE?

Le déplacement d'une PTO doit être effectué par un professionnel habilité pour la fibre.

POURQUOI MA MAISON N'EST-ELLE PAS DESSERVIE EN MÊME TEMPS QUE LES AUTRES HABITATIONS DE LA COMMUNE ?

Le phasage des travaux, organisé par votre communauté de communes ou d'agglomération, doit répondre à des impératifs techniques et financiers. Certaines zones d'un même territoire ne sont pas desservies par le même Point de Mutualisation (Central fibre). Il existe donc des cas ou une partie d'une commune sera desservie plusieurs années après une autre du fait du planning des travaux sur 5 années. De plus, des zones doivent être traitées avant d'autres pour suivre la logique du déploiement de la fibre optique d'un point à un autre.

QUI EST L'EXPLOITANT DU RÉSEAU ET À QUOI SERT-IL ?

Le réseau THD42 est confié par le SIEL à la société THD42 Exploitation (groupe Lotim, Axione, Bouygues- Energies Services) qui doit assurer la maintenance des équipements et commercialiser les infrastructures auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet.

Le SIEL a une mission de contrôle de l'activité de THD42 Exploitation durant 25 ans.

DES TRAVAUX THD42 ONT LIEU DANS MA RUE, VAIS-JE BIENTÔT POUVOIR M'ABONNER À LA FIBRE?

Dans un premier temps, la structure du réseau de desserte en fibre optique doit être créée. Il s'agit d'installer des centraux « fibre optique » et de déployer des kilomètres de fibre optique dans des canalisations ou sur des poteaux. Puis ce sera le tour des raccordements individuels. Vous serez donc informés de la procédure à suivre pour prendre rendez-vous afin de faire réaliser votre raccordement. Enfin, lorsque que le réseau sera testé et considéré comme opérationnel, il pourra être mis à disposition des fournisseurs d'accès Internet. Il faut compter environ 15 mois entre le début des travaux et le démarrage effectif du service.

QUELLE EST LA DUREE DES TRAVAUX?

Sur une commune, les travaux de desserte (Point de Mutualisation, câblage) et de pré-raccordement des locaux s'étalent sur environ une année. Dès que le réseau est prêt, une période de 3 mois est nécessaire pour que les Fournisseurs d'Accès Internet puissent confirmer leur venue. A cette issue, les premiers abonnements seront envisageables.

Abonnements

DEVRAIS-JE CHANGER DE FOURNISSEUR POUR PASSER À LA FIBRE ?

Si votre fournisseur d'accès actuel décide d'utiliser le réseau THD42, vous pourrez rester client en contractant un abonnement « fibre ». Si votre fournisseur actuel ne souhaite pas utiliser le réseau THD42, vous devrez choisir une offre parmi d'autres fournisseurs d'accès.

QUEL SERA LE PRIX DE MON ABONNEMENT?

Les forfaits «fibre» proposés par les Fournisseurs d'Accès Internet du réseau THD42 sont les mêmes que ceux que vous pouvez trouver dans les villes déjà desservies. Un abonnement fibre pour un particulier coûte entre 25 et 45 € par mois selon les options choisies. Attention, seuls les opérateurs présents sur le réseau THD42 sont en mesure de vous proposer ces offres.

MON ABONNEMENT SERA-T-IL MOINS CHER AVEC THD42?

Le prix de votre futur abonnement à la fibre est indépendant de THD42 puisque les tarifs des opérateurs sont nationaux. Le réseau public THD42 est «loué» aux Fournisseurs d'Accès Internet locaux ou nationaux qui fixent leurs propres tarifs d'abonnement.

POURQUOI CERTAINS FOURNISSEURS NE SONT-ILS PAS PRÉSENTS SUR CE RÉSEAU PUBLIC?

Lorsque les premières zones seront équipées avec la fibre, le réseau public THD42 sera ouvert à tous les Fournisseurs d'Accès Internet qui le souhaitent. Les FAI sont libres d'utiliser ou de ne pas utiliser ce réseau et de vendre des offres «fibre». Dans certains cas, des fournisseurs ne seront présents qu'à partir d'une certaine quantité de clients raccordés.

www.thd42.fr

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire 4 avenue Albert Raimond, 42270 Saint-Priest-en-Jarez CS 80019